

Chrome 6

Matières dangereuses chimiques

PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser ses obligations en matière de risques chimiques
- Évaluer les risques liés aux agents chimiques au sein de son entreprise

PUBLIC CONCERNÉ

- Entreprises et salariés dont les activités professionnelles utilisent, produisent ou libèrent des agents chimiques reconnus CMR

PRÉ-REQUIS

- Aucun

DESCRIPTION / CONTENU

- Adapter la bonne posture pour les intervenants dans un milieu CMR
 - Identifier les risques potentiels pour la santé
 - Détailler les précautions à prendre pour prévenir l'exposition
 - Appliquer les prescriptions en matière d'hygiène
 - Mesurer l'importance du port et de l'emploi des équipements et des vêtements de protection
 - Intervenir en cas d'incident avec des produits contenant des chromates
 - Contenu de formation reprenant les exigences de l'Article R4412-87 modifié par Décret n°2017-1819 du 29 décembre 2017 - art. 3
- Utiliser en sécurité les peintures à base de di-isocyanate :
 - Évaluer le risque de l'utilisation des di isocyanates
 - Préserver sa santé personnelle
 - Appliquer les mesures de sécurité
 - Évaluer ses risques professionnels
 - Appliquer les mesures d'urgence

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Alternance d'apports théoriques et d'exposés interactifs
- Approche interactive, jeux de rôle, études de cas, débriefing en groupe
- Partage d'expériences entre participants
- Analyses de cas généraux ou spécifiques à l'entreprise (communication au préalable)
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats

MOYENS & SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Projection de diaporamas, quizz via télécommandes/supports connectés



MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- Évaluation permanente par QCM en cours de programme
- Évaluation des stagiaires via QCM de fin de session
- Certificat délivré après validation de la formation

PLANIFICATION

- Nous définissons conjointement avec notre client le planning de formation.
Contactez-nous par mail contact@jp-partnair.fr ou par téléphone **01 34 47 16 16** pour connaître les prochaines sessions. La formation débute entre 2 à 3 semaines après la validation administrative du dossier.

Nous apportons une attention particulière et prioritaire à la satisfaction de nos apprenants et pouvons mettre en place certaines adaptations pour l'ensemble de nos formations afin qu'elles soient accessibles* aux personnes en situation de handicap. L'intérêt est que chaque personne puisse profiter d'une expérience de formation optimale. Afin de faciliter l'intégration, le suivi pédagogique, notre référent handicap est à votre écoute pour vous accompagner dans les meilleures conditions.

*modalités à préciser selon le type de handicap

Référent Handicap : Charlène THÉRAULT – 06.74.68.16.11 – charlene.therault@jp-partnair.fr